

## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE A DESTINATION DES SALARIES DES ENTREPRISES ADHERENTES

La collecte des données personnelles dans le cadre du suivi individuel de votre état de santé obligatoire a pour but de :

- Conduire des actions de santé au travail, afin d'éviter toute altération de votre santé du fait de votre travail et ce, tout au long de votre parcours professionnel.
- Surveiller votre état de santé en fonction de votre âge et des risques inhérents à votre poste de travail, et anticipant ainsi tout risque de désinsertion professionnelle.

Le recueil de données s'effectue au cours de votre prise en charge, au sein d'une application métier. Les données collectées sont les suivantes : votre identité, vos coordonnées, vos données d'informations personnelles (informations relatives à vos ascendants et descendants), vos informations professionnelles, vos données de santé, votre numéro de sécurité sociale et vos rendez-vous de visites médicales.

La constitution d'un Dossier Médical Santé Travail (DMST) est une obligation légale à laquelle vous ne pouvez pas vous opposer. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants, à l'exception des acteurs externes lorsque la réglementation en vigueur l'impose :

- Les médecins du travail de STDV.
- Par délégation et sous la responsabilité des médecins du travail, aux collaborateurs médecins, aux internes en médecine, aux infirmiers et aux assistants d'équipe pluridisciplinaire.

Vos données à caractère personnel sont conservées en base active pendant la durée de votre suivi par STDV, puis archivées pendant 40 ans à compter de la dernière visite réalisée, conformément à la durée préconisée mais cette durée peut être augmentée selon certaines expositions et apparition de maladies professionnelles à 50 ans.

Toute personne concernée par ce traitement de données personnelles peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, ainsi que s'opposer au traitement en s'adressant directement au délégué à la protection des données responsable à l'adresse électronique suivante : [dpo@stdv.fr](mailto:dpo@stdv.fr)

Toute demande ou information concernant l'exercice de ses droits devra être accompagnée de votre nom et de votre prénom, ainsi que le droit que vous souhaitez exercer. Une preuve d'identité pourra être demandée selon votre demande (cette dernière sera détruite dès l'exercice du droit effectué). STDV répondra à cette demande dans un délai d'un mois, sauf difficulté particulière.

Toute transmission d'informations de votre dossier de santé au travail ne saurait être effectué sans consentement de votre part, cela inclut les transmissions vers votre médecin traitant, un centre hospitalier ou un autre service de prévention et de santé au travail.

Vous conservez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL), sur son site internet, via le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par adresse postale : Service des Plaintes – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.